ETAT JOURNALIER DE RECOUVREMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

Le logeur collecte la taxe de séjour lors du départ du client. Il doit remplir, dans l'ordre de départ des clients, l'état récapitulatif journalier cidessous. Cet état est arrêté chaque dernier jour du mois et doit être conservé par l'établissement afin de pouvoir compléter le tableau déclaratif qui sera adressé courant octobre.

Nom et Prénom ou structure:
Adresse:
Mois:

Date	Durée du séjour en	Nombre de personnes	Nombre de personnes	Nombre total de nuitées taxées	Tarif de la nuitée HT	Montant total*
d'arrivée	nombre de nuits	taxées	exonérées	nbre de pers taxées X		
				nbre de nuits		
Mon établissement est classé : Nombre total de nuitées taxées x tarif de la taxe					TOTAL PERCU	

Mon établissement n'est pas classé :

^{1.} Tarif nuitée HT x 3,5% / Nbre de personnes taxées

^{2.} Total 1 x nbre total de nuitées taxées